

16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe

Le Canada continue d'être à l'avant-garde dans la lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les femmes canadiennes qui voyagent, vivent et travaillent à l'étranger ne sont pas à l'abri de ce type de violence. Si vous êtes une Canadienne en France et que vous avez besoin d'aide consulaire parce que vous êtes victime de violence sexuelle ou fondée sur le genre - qu'il s'agisse de violence familiale, d'agression sexuelle, de mariage forcé ou de traite des êtres humains, les agents consulaires du gouvernement du Canada sont des professionnels bien formés qui sont prêts à vous aider.



Femmes voyageuses



Alors que des millions de femmes canadiennes voyagent, vivent et travaillent à l'extérieur du Canada chaque année, le gouvernement du Canada aide des milliers de femmes canadiennes en détresse à l'étranger chaque année - de la violence familiale au mariage forcé et aux abus sexuels. Les agents consulaires peuvent aider :

- •en fournissant les coordonnées de la police locale et des services médicaux;
- •en aidant à trouver des professionnels qui offrent du soutien pour faire face aux conséquences émotionnelles, médicales et juridiques d'une agression; en aidant à contacter des parents ou des amis;
- •en fournissant une liste d'avocats et;
- •en fournissant de l'information sur la manière de demander une aide financière d'urgence aux moyens du Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice

Pour en savoir plus sur la manière dont les agents consulaires peuvent vous aider, consultez les sites suivants :

https://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/agressions-sexuelles-a-l-etranger ou https://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/agressions-physique-a-l-etranger



Femmes voyageuses



Les agents consulaires canadiens aident fréquemment les femmes canadiennes qui sont en détresse à l'étranger, qu'il s'agisse d'escroqueries aux cyber-relations, de violence domestique ou de conflits concernant la garde des enfants. Si vous êtes une Canadienne dans cette situation, vous pouvez joindre un agent consulaire à Paris via parisconsulaire@international.gc.ca ou au +33 (0)1 44 43 29 02. Les agents consulaires pourront vous orienter dans vos démarches et vous fournir les coordonnées des services locaux:

- •Les numéros d'urgence en France: composer le « 112 » pour les urgences sécuritaires et sanitaires le « 114 » est un numéro d'alerte par SMS pour les victimes de violences qui ne peuvent quitter leur domicile ou faire de bruit.
- •Les femmes victimes de violence peuvent composer le « 3919 » pour obtenir de l'assistance.
- •Il existe également un service en ligne de signalement en ligne de violences sexuelles et sexistes: https://www.service-public.fr/cmi.
- •Le site service <u>www.service-public.fr</u> permet de vous renseigner sur les procédures et les ressources à votre disposition en France si vous souhaitez signaler une <u>agression sexuelle</u>, un <u>viol</u>, des <u>violences con jugales</u>. En consultant ces sites, vous pourrez obtenir des informations sur l'aide aux victimes et l'aide juridictionnelle accessible aux étrangers en France.
- •Si vous êtes en France, nous vous encourageons à consulter nos listes de professionnels de la santé et d'avocats en France, afin d'obtenir de l'aide pour faire face aux conséquences émotionnelles, médicales et juridiques d'une agression;

Mariage forcé



Au Canada, c'est un crime de forcer quiconque - enfant ou adulte - à se marier. C'est également un crime d'amener une personne de moins de 18 ans à l'étranger pour la forcer à se marier. Si vous êtes une Canadienne en France, et qu'on vous a forcée à vous marier, veuillez contacter les services consulaires de l'Ambassade du Canada en France: parisconsulaire@international.gc.ca ou +33 (0)1 44 43 29 02 Pour une aide consulaire d'urgence, contactez : sos@international.gc.ca ou +1 613-944-8885



La France lutte également contre les mariages forcés. Il est requis d'obtenir le consentement des deux époux pour qu'un mariage soit célébré légalement en France et un mariage civil est obligatoire pour qu'il soit reconnu officiellement. Renseignez-vous sur <u>les procédures en cas de mariage forcé en France</u>. Il est également illégal de contraindre une personne à se rendre à l'étranger pour la marier de force. Si vous êtes binational, vous pouvez vous renseigner sur l'action de la France à l'étranger contre les mariages forcé.



Les faits relatifs au mariage forcé :

- •Aucune personne de moins de 16 ans n'a pas le droit de se marier au Canada. C'est également un crime d'emmener une personne de moins de 16 ans hors du Canada en vue d'un mariage dans un autre pays, et ce, même si elle souhaite se marier.
- •Un mariage forcé signifie qu'une personne ou les deux ne consentent pas, ou ne sont pas en mesure de consentir, au mariage.
- •Le mariage forcé n'est pas la même chose que **le mariage arrangé**, dans lequel les membres de la famille peuvent recommander un partenaire de mariage. Dans ce cas, les deux personnes consentent à l'union et choisissent d'épouser le partenaire potentiel.
- •Si vous avez besoin d'aide, consultez les ressources suivantes : https://voyage.gc.ca/assistance/info-d-urgence/mariage-force





Faits concernant le Canada et la violence sexuelle et fondée sur le genre (SGBV) :

- •Le Canada est à l'avant-garde dans la lutte pour éliminer la violence à l'égard des femmes depuis plus de 20 ans.
- •Le Canada est à la tête de la résolution annuelle sur l'élimination de la violence contre les femmes au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) à Genève.
- •En 2019, le Canada a pris l'engagement décennal de fournir en 1,4 milliard de dollars par année et depuis 2023 ces fonds sont engagés pour soutenir les programmes améliorant la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans le monde. Une part de 700 millions de dollars de ce financement permet d'allouer des ressources en faveur des domaines les plus sous-financés de la santé et des droits sexuels et reproductifs, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre comme les mariages d'enfants, les mariages précoces et forcés et les mutilations génitales féminines.
- •En tant que membre de l'Appel à l'action, un collectif mondial visant à lutter contre la violence sexiste en situation d'urgence, le Canada œuvre pour un changement durable et la responsabilisation du système humanitaire dès le début de chaque crise.



LE SAVIEZ-VOUS?

Services consulaires du Canada



Affaires mondiales Canada fournit des services consulaires et **est** accessible en tout temps.



On entend par « services consulaires » les conseils que le gouvernement du Canada donne aux Canadiens avant leur voyage et l'aide qu'il leur apporte à l'étranger.



Les services sont fournis dans plus de260 points de service, répartis dans150 pays.

QUI SOMMES-NOUS?



Des agents consulaires professionnels et compétents qui fournissent les services consulaires dont les Canadiens ont besoin en temps de crise,



... et les **Conseils aux voyageurs et Avertissements** officiels du
gouvernement du Canada pour aider
les Canadiens à prendre des décisions
éclairées.



Un aspect important de la politique étrangère du Canada, comme le démontre la réaction du Canada aux récents événements mondiaux. Canada

POUR NOUS CONTACTER

Services consulaires du Canada



Pour joindre les services consulaires de l'Ambassade du Canada en France: parisconsulaire@international.gc.ca ou +33 (0)1 44 43 29 02



Pour un assistance urgente ou pour faire une demande après les heures d'ouverture :

*sos@international.gc.ca

•+1 613-944-8885



Inscrivez-vous au service d'Inscription des Canadiens à l'étranger avant votre départ ou pendant votre voyage, en cas d'urgence.

